

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

## du 17 décembre 2020

**Présents** : Nicolas FEDOU – Anne-Marie ROBERT – Gilles VIEULLES – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Joël OULIE – Magali FLAGEL – Régis ARTIS – Jacqueline CALASTRENG – Thomas PORTIER – Rose Marie MELENDU – Stéphane CALGARO – Pierre MAFFRE - Alice VICTOIRE BOSC

**Absents excusés (avec procuration)** Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Magali FLAGEL) – Robert GIUSTI (procuration à Gilles VIEULLES)

**Absents excusés (sans procuration) :**

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance** : Mme Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

### 1 - CD31 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux urgents relatifs au remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la pompe à chaleur de l'école maternelle a dû être remplacée durant les vacances de la Toussaint. Les travaux ont donc dû être effectués en urgence car elle permet de chauffer les classes, le dortoir et le réfectoire de l'école. Le montant total des travaux est de 12 040,00 euros hors taxe.

Une demande de subvention a été faite au Conseil départemental, elle nécessite cependant une délibération.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver cette demande de subvention.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 2 - DETR : Demande de subvention pour la construction de la Maison des Sports du stade Raymond CASTELLE au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'avancement du projet de construction de la Maison des Sports du stade Raymond CASTELLE.

La Mairie a désigné un architecte Maître d'œuvre des travaux qui sont programmés pour l'année 2021. Le permis de construire sera déposé au mois de janvier. Le marché public sera publié au mois de février pour un début des travaux au mois de juin 2021.

Au vu de l'appel à projet pour la programmation des subventions d'investissement 2021, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention dans le cadre de la dotation des territoires ruraux pour l'année 2021.

La DETR a pour objectif de soutenir la réalisation de projets et d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### **3 – SDEHG : Engagement de la participation financière de la commune pour les travaux relatifs à l'éclairage public du parking du Cammas**

Monsieur le Maire indique que les travaux de réalisation de l'aire de covoiturage du Puntou sont terminés depuis le début du mois de novembre.

Le SDEHG doit cependant réaliser l'éclairage de la zone. Il demande à la commune d'engager sa participation financière pour la réalisation de ses travaux.

Le montant total des travaux est estimé à 13 245 euros TTC. Au vu d'une participation de 80% de la part du SDEHG, la part restant à charge à la commune est de 2 682.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux ainsi que la participation financière de la commune sur ce projet.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### **4 – FIN DES TARIFS REGLEMENTES D'ELECTRICITE : convention avec un opérateur d'énergie**

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'électricité de la commune aux tarifs bleus ne sont plus soumis aux tarifs règlementés au 01/01/2021.

Il convient donc avant cette date de souscrire de nouveaux contrats d'électricité. Une consultation a été lancée afin de pouvoir recueillir plusieurs propositions de prix pour les 30 contrats de la commune.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de souscrire deux contrats, un relatif à l'éclairage public et l'autre aux bâtiments publics avec l'entreprise EDF COLLECTIVITES.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 5 – TERRES DU LAURAGAIS – Mise en conformité des statuts et nouvelle formulation de la compétence culture

Monsieur le Maire indique que, suite à la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, les Communautés de Communes ne possèdent que des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires.

Terres du Lauragais doit ainsi modifier ses statuts afin de respecter ces nouvelles dispositions légales.

Elle souhaite également modifier le contour de sa compétence culture en rajoutant le développement de la lecture publique sur son territoire.

La communauté de Communes demande ainsi aux communes membres de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de Terres du Lauragais.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 6 – FINANCES – Ouverture des crédits provisoires d'investissement pour le budget 2021 dans le cadre de l'article L1612-1 du CGCT

Monsieur le Maire indique que, contrairement aux dépenses de fonctionnement, le mandatement des dépenses d'investissement sont soumis au vote du budget primitif qui a lieu chaque année avant le 15 avril.

Cependant, afin de permettre une continuité des travaux entrepris sur la commune, il est possible pour le Conseil municipal d'ouvrir des crédits d'investissement provisoires à hauteur du quart des opérations d'investissement du budget précédent. 233 000 euros de crédits d'investissement ont été ouverts sur le budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 de la collectivité ;
- d'ouvrir les crédits correspondants à hauteur de 58 250.00 €, pour le financement des dépenses suivantes:
  - Opération 340 Travaux Presbytère : 36 250 euros.
  - Opération 345 Rénovation de la cuisine du foyer : 5 000 euros.
  - Opération 349 : Sécurisation de l'école maternelle : 7 000 euros.
  - Opération 350 : Maison des Sports : 10 000 euros.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 7 – FINANCES – Concours du receveur municipal, attribution de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal la possibilité d'octroyer au Percepteur une indemnité de confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de lui octroyer une indemnité de 45.73 euros brut.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 8 – RESSOURCES HUMAINES – Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint d'animation

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK, Maire Adjointe en charge des Ressources Humaines, rappelle la mise en place de deux garderies distinctes depuis la rentrée de novembre. Elle a engendré une réorganisation du service périscolaire et des heures de travail supplémentaires à un agent.

Madame SIMONNIN TOMASEK qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet de 27,96 heures à 31,24 heures hebdomadaires annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette modification de la durée hebdomadaire de travail annualisé du poste d'adjoint d'animation.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 9 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs : création d'emplois permanents au sein des services technique et périscolaire suite à des avancements de grade

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, suite au tableau d'avancement de grade proposé par la Mairie au CDG31, il convient de créer les emplois permanents suivants :

- Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de première classe
- Adjoint technique territorial principal deuxième classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création de ces deux emplois permanents.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 10 – CIMETIERE – Reprise d'une concession en état d'abandon

Jacqueline CALASTRENG, conseillère municipale en charge du cimetière, indique qu'il y a plus de trois ans, la Mairie a constaté l'état d'abandon de la concession 181 de Monsieur Marius BRESSOLES, située dans le cimetière vieux. Une procédure a donc été lancée avec un avis et un procès-verbal d'état d'abandon. Puisqu'aucune personne ne s'est manifestée depuis l'affichage du procès-verbal, elle propose au Conseil municipal de reprendre ladite concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la reprise de la concession 181 et souhaite sa remise en service pour une nouvelle inhumation.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 11 – DENOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'avancée des travaux du Lotissement les Jardins de Marie située au Chemin du Fangas.

Il rappelle la nécessité de procéder à la dénomination de cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la dénomination suivante : Rue Les Jardins de Marie.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 12 – DGFIP : délibération de principe pour le maintien d'un service de proximité dans les centres de finances publiques du Lauragais

Par cette délibération, le conseil municipal affirme son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleine compétence.

Il demande que la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne

- donne les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer les centres des Finances Publiques actuels (en Lauragais : Baziège, Caraman, Revel, Villefranche-de-Lauragais et Castanet-Tolosan)
- annule ses projets NRP 2021, encore plus néfastes dans le contexte économique, sanitaire et social actuel.

Les missions qu'exercent au quotidien les personnels de nos trésoreries sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

**Fin de la séance à 19h45.**